

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du samedi 9 mai 2015.

L'an deux mil quinze et à onze heures, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le deux mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents :, M. CHARLES Christian, Mme GARCIA Sandra, Mme GILLES Céline, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine, M. ROUSSEAU Philippe.

Absents : M. BROCH Gilbert, pouvoir à M. LÜDI Jacky.
Mme DUMONT Francine, pouvoir à Mme PERROT Claudine.
M. JANNIER Pascal, pouvoir à M. LUCOTTE Dominique.
Mme LEGOUX Coralie, pouvoir à Mme GARCIA Sandra

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine.

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

I) ETUDE PRÉALABLE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- souhaite augmenter le parc de logements locatifs publics pour diversifier l'offre de logements et renforcer la mixité sociale ;
- décide d'engager une étude préalable d'aménagement et d'urbanisme « Eco Villages Avenir » ayant pour objet d'ébaucher le programme d'opération, d'en prévoir les impacts et d'en évaluer les coûts ;
- souhaite confier à CITÉ SITE s.a.r.l d'architecture cette mission d'étude suivant les conditions inscrites dans la proposition jointe à la délibération pour un coût de 8 997.70 euros HT ;
- sollicite l'aide prévue pour le financement de cette étude selon le plan de financement suivant :
 - * subvention de la Région : 80% du montant ht soit : 7 198.16 euros
 - * autofinancement ht : 1 799.54 euros.

Informations diverses :

- Faisant suite à l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015, la désignation des délégués titulaires, dont le nombre passe de 56 à 50, et suppléants au sein de la Communauté de Communes du Sinémurien ne nécessite pas de délibération. La nomination s'effectue dans l'ordre du tableau, à savoir, délégué titulaire : M. LÜDI Jacky, déléguée suppléante : Mme PERROT Claudine.
- La délibération relative à la décision modificative n° 01/2015 est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.
- M. Michel ROLLAND, agent vert, est en arrêt de travail depuis 3 semaines.
- 23 enfants de la commune bénéficient des transports scolaires (coût à charge de la commune : 3 473 euros).
- le Conseil départemental informe que dix arbres nécessitent un abattage sur la RD 980.

